

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 14 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de janvier, à 10h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 8 janvier 2020 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.

Présents : Loïc CHABRIER, Béatrice GAILLIOUT, Joëlle SANGOUARD, Loïc GRABER, Jérôme MALESKI (absent à partir du point 7), Luc LAFOND (arrivé à partir du point 2)

Excusés : Corinne IEHL, Myriam PICOT, Guy CORAZZOL, Thomas RUDIGOZ, Blandine REYNAUD

Absente : Inès DE LAVERNEE

Procuration : Myriam PICOT à Loïc CHABRIER
Guy CORAZZOL à Loïc GRABER
Thomas RUDIGOZ à L. GRABER
Blandine REYNAUD à Jérôme MALESKI

Secrétaire : Joëlle SANGOUARD

Le quorum étant atteint, Loïc GRABER ouvre la séance en précisant que ce comité syndical est le dernier de cette mandature.

Joëlle Sangouard est désignée secrétaire de séance.

I- Adoption du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1/ Exposé de la saison culturelle 2018/2019 du Conservatoire de Lyon

Cécile RICHARD présente la saison culturelle 2018/2019 à l'aide d'un document retraçant l'ensemble des actions menées durant cette année scolaire, production essentiellement constituée d'étudiants et d'élèves encadrés par leurs enseignants.

Loïc GRABER remercie l'ensemble des équipes du conservatoire et les enseignants pour ce travail et rappelle que le conservatoire est un lieu de production, de création et de diffusion, qui permet de mettre les élèves en situation, de les confronter à la scène dans des conditions professionnelles ce qui concoure aussi à la notoriété de l'établissement et à son ancrage dans le milieu culturel lyonnais.

2/ Sollicitation du Conservatoire de Lyon relative à l'accueil des enfants de l'orchestre Démos à la rentrée 2020/2021

Didier LEBASTARD présente ce dossier. L'appropriation de ce projet va entraîner des implications à long terme sur l'organisation du conservatoire et sur son projet d'établissement. Ce projet est important pour le conservatoire car il s'agit d'un souhait d'aller vers de nouveaux publics et partenariats, mais les conditions d'exercice peuvent limiter notre action.

Un certain nombre de questions se posent :

1/ Que fait-on des élèves qui ont été formés pendant trois ans dans ces orchestres en place avec l'Auditorium ? Il faudrait créer un dispositif d'accueil au conservatoire qui permettrait à ces élèves qui viennent de cette formation Démos d'accéder à la formation spécialisée, d'où la nécessité de réfléchir aux conditions de pérennité de ce dispositif d'accueil, ce qui impacte l'organisation pédagogique du conservatoire.

2/ Question sur les lieux d'enseignements car il ne s'agit pas d'enseignement individuel mais de l'enseignement en groupe, ce qui suppose d'avoir des salles de moyenne taille ou grande taille.

3/ Faut-il aller vers ces publics ou les faire venir à Fourvière ?

4/ L'implantation du conservatoire sur la Ville de Lyon : la question se pose sur la qualité de l'outil de travail « antennes » qui n'est pas au rendez-vous actuellement.

5/ Comment rééquipe-t-on les antennes si l'on va vers les quartiers ?

6/ Création de classes CHAM dans d'autres quartiers que le 5^{ème}, ce qui permettrait l'accès à la musique gratuitement à des populations qui n'y auraient pas accès, avec un partenariat avec d'autres établissements scolaires, ce qui pose le problème de l'implantation des classes Cham lyonnaises qui sont très concentrées dans le 5^{ème} actuellement, du fait des écoles partenaires, école Albert Camus, et collège Jean Moulin.

Didier LEBASTARD rappelle les dispositifs actuels du conservatoire qui rejoignent l'idée d'aller vers ces publics qui ne sont pas forcément proches de la culture de la musique classique et de l'enseignement proposé au conservatoire.

Il s'agit tout d'abord du dispositif AÏCO, dispositif de proximité en lien avec une école, au profit d'une population éloignée culturellement et géographiquement du conservatoire. Après la troisième année de la mise en place de ce dispositif, la question de la suite se pose.

Il existe aussi le dispositif « orchestres à l'école », mené par les intervenants en milieu scolaire. Ce sont des élèves qui participent à un orchestre à l'intérieur de leur école primaire. La question de la suite à apporter se pose également. Certains élèves sont à la fois au sein de l'« orchestre à l'école » et à la fois dans un orchestre Démos. Nous sommes bien sur les mêmes populations et sur les mêmes préoccupations.

Les deux « orchestres à l'école » actuels se trouvent à l'école les Dahlias à la Duchère, et l'école Daudet. Cécile RICHARD est en lien avec le dispositif Démos. Il pourrait y avoir un dispositif d'évaluation et de suivi des élèves Démos.

Problèmes qui touchent l'implantation du conservatoire sur la Ville et le conservatoire de Lyon par rapport à son implantation sur les nouveaux publics.

Loïc GRABER rajoute qu'il y a deux objectifs politiques : artistique et pédagogique. A savoir pour le premier, comment l'on souhaite que ces élèves qui vont sortir de Démos à l'été prochain puissent continuer à disposer d'un cadre d'enseignement. Le deuxième objectif est le souhait que ces enfants continuent de bénéficier d'un enseignement de qualité. Comment aujourd'hui est-on en capacité techniquement d'accueillir ces enfants d'un niveau de pédagogie différent. La conséquence en est financière. Comment aujourd'hui les différents partenaires de Démos sont en capacité d'assurer cet accompagnement financier ?

Un temps de travail est prévu dans deux semaines avec les équipes de l'Auditorium qui pilote ce dispositif pour étudier les modalités financières et prendre une décision.

Si on n'est pas en capacité d'assurer un suivi des enfants qui souhaitent poursuivre leur parcours, Loïc GRABER s'interroge sur la pertinence de poursuivre ce dispositif.

Le conservatoire n'est pas la seule instance pédagogique, il y a aussi le réseau des écoles de musique sur le territoire avec lesquelles il faudra voir également.

Jérôme MALESKI précise qu'il faudra apporter des réponses à toutes ces remarques. Il trouve que ce projet est vraiment exceptionnel. Le but premier de Démos est de sortir les jeunes de certains quartiers, et il serait important pour eux de leur donner la possibilité de venir au conservatoire.

Loïc CHABRIER parle du dispositif de « l'orchestre à l'école », en place à l'école de Villeurbanne qui fonctionne bien, les enseignants des écoles de musiques impliquées sont très réceptifs, mais il y a cette barrière, des talents qui se révèlent et tout s'arrête, la problématique de venir en centre ville et un constat de demi succès du fait de la non continuation du parcours.

Jérôme MALESKI dit qu'il faut tenir les promesses faites car ce serait dramatique qu'à l'issue des trois années, tout s'arrête. Une suite leur avait été proposée.

II- Examen des rapports inscrits à l'ordre du jour

2020-1 : Création du 3^{ème} cycle du parcours Jeunes Chanteurs

Didier LEBASTARD rappelle le contexte, à savoir la fermeture progressive des Cham maîtrise et le redéploiement des moyens sur les conservatoires pour la création d'un parcours complet jeunes chanteurs hors temps scolaire.

Il a été ouvert en 2018/2019 le 2^{ème} cycle hors temps scolaire (collège). Il est projeté pour la rentrée prochaine de compléter le 3^{ème} cycle jeune chanteur existant, mais non labellisé 3^{ème} cycle pour l'instant, qui accueille les lycéens, et qui aboutira à un CEM jeunes chanteurs. On est sur la création d'un parcours complet et à la rentrée prochaine nous travaillerons sur la création d'un 1^{er} cycle jeune chanteur.

L'idée est que les moyens attribués à l'éducation nationale en primaire et au collège soient redéployés au conservatoire sur les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles jeune chanteur. Il faut bien différencier jeune chanteur et chant lyrique qui va arriver après et on se trouve sur une organisation pédagogique un peu exceptionnelle dans le sens où la dominante de ce parcours devient une pratique collective.

Il y aura aussi de la technique vocale en pratique individuelle, de la formation musicale, des ateliers et des cours complémentaires.

Les élèves de 3^{ème} cycle jeune chanteur pourront suivre leur scolarité avec le BAC musique aménagé au lycée Saint-Exupéry ou en hors temps scolaire.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

2020-2 : Protocole financier 2020

Olivier CROUZET rappelle que le protocole financier est la relation conventionnelle avec les deux autorités de tutelle du conservatoire, à savoir la Métropole et la Ville de Lyon.

Ce protocole financier, établi annuellement, vise à attribuer les participations des deux tutelles au conservatoire. Cette année il y a reconduction des mêmes montants qu'en 2019, à savoir Ville de Lyon : 7.426.996 €, et Métropole : 1 719 907 €.

Concernant la Ville de Lyon, le protocole financier prévoit aussi la participation sur l'intervention en milieu scolaire qui s'élève à 892 829 € afin que le conservatoire puisse assurer ses missions de découverte et d'apprentissage de la musique et de la voix dans les écoles primaires de la Ville de Lyon.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

2020-3 : Budget primitif – Exercice 2020

Olivier CROUZET souligne que l'on est dans une situation égale à celle débattue lors du dernier comité syndical.

Cependant, deux nouveautés importantes, qui sont d'une part, le maintien des tarifs des droits d'inscription 2019/2020, et d'autre part, concernant l'atterrissage du budget consolidé 2019, ce dernier se rapproche de l'équilibre par rapport à la prévision faite il y a deux mois. Le déficit de fonctionnement devrait être d'environ 50 000 € qui sera absorbé par les réserves de l'établissement (supérieures à 750 000 €).

Le budget 2020 présenté à l'adoption se doit d'être équilibré, principe des finances publiques locales. En raison de la problématique des recettes de l'établissement insuffisantes au regard de ses dépenses fixes de fonctionnement, ce budget donnera lieu à ajustement lors des prochaines décisions modificatives. Les résultats bénéficiaires des exercices antérieurs abonderont en section de fonctionnement. Toutes les charges ne sont pas prévues sur ce budget primitif 2020.

Pour citer deux exemples, à l'heure actuelle, la saison culturelle, sur le 2^{ème} semestre 2020, n'a pas les moyens d'être déployée au profit des élèves.

Et le deuxième exemple, il faudra abonder concernant les énergies (fluides, électricité, etc ...) car les crédits mis sont insuffisants par rapport à la dépense réelle.

Ces deux exemples sont illustratifs de la situation budgétaire.

Des marges de manœuvres vont se déployer au cours du prochain mandat municipal et métropolitain, à savoir le dégel des participations publiques, puis l'autre option vers laquelle nous devons nous orienter, c'est une refonte des droits d'inscription en s'inspirant d'autres exemples de conservatoire afin d'augmenter les recettes propres de l'établissement.

Les recettes de fonctionnement sont à peu près équivalentes à celles de l'an dernier :

	CA 2018	BP 2019	Pré CA 2019	BP 2020
Participations statutaires VDL	7 429 996 €	7 426 996 €	7 380 996 €	7 426 996 €
Participations statutaires METROPOLE	1 719 907 €	1 719 907 €	1 719 907 €	1 719 907 €
Dotations DRAC	260 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €
Produit des services	1 063 797 €	1 094 950 €	1 137 781 €	1 095 090 €
Produit - IMS VDL	892 829 €	892 829 €	892 829 €	892 829 €
Autres recettes	193 303 €	57 200 €	155 673 €	57 200 €
TOTAL DES RECETTES	11 559 832 €	11 451 882 €	11 547 186 €	11 452 022 €

Les dépenses de fonctionnement restent sur une masse salariale qui augmente légèrement mais sur un effectif à l'unité près égal à celui de 2019.

Les dépenses de fonctionnement, charges à caractère général, baissent car la masse salariale augmente.

	CA 2018	BP 2019	Pré CA 2019	BP 2020
Charges de personnel	10 274 211 €	10 528 154 €	10 489 236 €	10 554 397 €
Charges à caractère général	650 629 €	628 128 €	751 338 €	556 625 €
Autres dépenses	149 772 €	64 970 €	128 923 €	111 000 €
Amortissements	180 334 €	230 630 €	227 918 €	230 000 €
TOTAL DES DEPENSES	11 254 946 €	11 451 882 €	11 597 415 €	11 452 022 €

En investissement, l'exercice 2019 sera bénéficiaire.

La section d'investissement du budget 2020 est reconduite sur les mêmes étiages que 2019 avec une dotation aux amortissements à 230 000 € qui est le résultat d'une politique d'investissement forte de l'établissement.

Budget primitif 2020 Conservatoire de Lyon					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	556 624,84 €	013	Atténuations de charges	25 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 554 397,16 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 000,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 095 090,00 €
65	Autres charges de gestion courante	88 500,00 €	74	Dotations, subventions et participations	10 299 732,00 €
67	Charges exceptionnelles	22 500,00 €	77	Produits exceptionnels	29 200,00 €
	TOTAL	11 452 022,00 €		TOTAL	11 452 022,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	222 000,00 €	13	Subventions d'investissement	10 000,00 €
	TOTAL	255 000,00 €		TOTAL	255 000,00 €

Loïc GRABER précise que le déficit est moins important qu'initialement, ce qui est plutôt positif. Le choix est fait de ne pas augmenter les frais d'inscription pour la rentrée prochaine, ce qui n'interdit pas une réflexion de fond sur la tarification de l'établissement.

Les contributions des collectivités restent identiques en 2020 par rapport à 2019 compte tenu du contexte électoral. L'Etat via la DRAC est sollicité pour ce budget ainsi que la Région pour le financement du parcours préparation à l'enseignement supérieur, même si nous n'avons toujours pas de suite donnée par la Région.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2020-4 : Approbation de subvention d'investissement à la Métropole de Lyon

La subvention d'investissement à la Métropole au titre de ses compétences (schéma métropolitain d'enseignement artistique) soutient ses établissements d'enseignement à la fois en investissement et en fonctionnement. Le cahier des charges est assez précis et des appels à projet sont lancés chaque année sur différentes orientations. Le conservatoire de Lyon a répondu à cet appel à projet en 2019 et a été retenu favorablement sur trois orientations, à savoir :

- Le renouvellement et la diversification de son parc instrumental.
- L'achat de matériels et d'instruments destinés aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle.
- Le développement des équipements numériques à vocation pédagogique.

Huit biens mobiliers sont en voie d'acquisition et certains ont déjà été acquis en 2019, à vocation pédagogique exclusivement et au profit des élèves et des étudiants du conservatoire.

La subvention d'investissement proposée aujourd'hui à l'approbation est d'un montant de 17 363 € et s'impute sur le budget 2019 de l'établissement.

Loïc GRABER remercie la Métropole pour cet accompagnement financier en investissement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2020-5 : Approbation de soutien financier dans le cadre de la convention Institut français – Ville de Lyon

Cécile RICHARD explique qu'il s'agit d'un projet francophone où des liens se sont noués au cours d'un festival avec une structure d'accompagnement à Ottawa au Canada et une structure à Liège en Belgique avec le département de musiques actuelles.

Un déplacement a eu lieu en mai 2019 à Ottawa, forum de rencontres pour les jeunes artistes, avec temps de formation et concerts le soir.

Un groupe est également parti l'année dernière à Liège pour un temps de concerts et temps de rencontres et d'accompagnement avec des artistes sur place. Les groupes chantent en français, enjeu intéressant à développer autour des musiques actuelles au conservatoire.

Ce projet se poursuit cette année avec des déplacements prévus au Canada et en Belgique, et la visite de musiciens belges et canadiens en mai 2020 au conservatoire.

Ce soutien financier se monte à 2.500 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2020-6 : Demande de subvention de fonctionnement à la DRAC Rhône-Alpes

Olivier CROUZET explique qu'une subvention de fonctionnement de la DRAC est attribuée annuellement au conservatoire. Le montant sollicité est de 260 000 € et la subvention devrait être reconduite sur ce même montant en 2020.

Parallèlement, la DRAC Rhône-Alpes lance des appels à projet. Le conservatoire a répondu à un projet concernant le déploiement des chorales dans les écoles, projet lancé il y a deux ans par la présidence de la République, et qui est mis en œuvre par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale.

Les chefs de chœur et intervenants en milieu scolaire du conservatoire sont chargés de former les enseignants des écoles primaires à la pratique du chant chorale.

A ce titre, une subvention d'un montant de 8 000 € est sollicitée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2020-7 : Attribution de la subvention de fonctionnement de l'Académie de Lyon – Exercice 2020

Olivier CROUZET précise que l'édition 2020 se tiendra du 2 au 10 août 2020, événement majeur qui contribue au rayonnement de Lyon et de sa Métropole. L'Académie joue un double rôle, à la fois le côté festival avec des concerts ouverts au public lyonnais, aux touristes, et un rôle de producteur et de diffuseur, des « summerstudies » ouverts à des étudiants du conservatoire et des étudiants internationaux ou nationaux avec des enseignants d'une très grande qualité.

Le conservatoire verse habituellement à l'Académie une subvention annuelle de fonctionnement de 10 000 € visant à favoriser les inscriptions de ses élèves et étudiants.

La subvention demandée pour 2020 est de 10 000 €, minorée de 3 400 € au titre de l'avance versée par anticipation fin 2019, soit 6 600 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2020-8 : Attributions des dons et legs 2019 aux élèves et étudiants du conservatoire de Lyon

Olivier CROUZET précise que les dons et legs ont été très fructueux. Suite à leur adoption lors du dernier comité syndical au profit du conservatoire, les souhaits et les vœux de chacun des donateurs ont été respectés. Les étudiants et élèves du conservatoire bénéficieront de bourses. Sur proposition de la direction pédagogique, ces bourses sont attribuées soit à des élèves et étudiants les plus méritants du conservatoire, soit à des étudiants qui se destinent à une profession pédagogique soit des musiciens en piano.

Le montant de ces bourses s'échelonne entre 500 € et 700 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2020-9 : Tract diffamatoire – Dépôt de plainte et extension de la protection fonctionnelle d'Alain JACQUON

Loïc GRABER avoue, qu'en tant que président de cet établissement depuis 2017, l'année 2019 a été sur ce point, en terme de lettres anonymes et de documents diffamatoires, une année difficile pour le directeur général, d'autant plus qu'il est en arrêt de travail à l'heure actuelle suite à une opération. Comme Loïc GRABER a eu l'occasion de le dire par écrit, il a toujours considéré, depuis 2014 en tant que président des CT/CHSCT, et encore plus depuis 2017 en tant que président de cet établissement, que sa porte était grande ouverte, qu'il était toujours dans le dialogue et à l'écoute des agents du conservatoire y compris encore aujourd'hui. Il ne croit avoir à aucun moment été dans une attitude de refus d'écoute et il est toujours extrêmement surpris lorsqu'on en arrive à un mode d'expression qui vise à diffuser de façon anonyme que ce soit des courriers, voire des tracts.

Concernant la forme, on a eu des courriers anonymes l'été dernier dont on a répondu dans le cadre de cette instance, sur un certain nombre d'observations, cette histoire est derrière nous, et il n'y a pas lieu d'y revenir.

Ici, nous avons atteint quand même un niveau supérieur puisqu'au-delà de ce tract diffamatoire, c'est surtout un faux et un usage de faux qui a été fait. Il s'agit d'un document de la Chambre Régionale des Comptes qui a été détourné de son usage avec des propos diffamatoires à l'encontre du directeur général. Cela pose beaucoup de difficultés, la première, ce sont les propos calomnieux et diffamatoires à l'encontre du directeur de cet établissement, qui lui-même a porté plainte, et c'est l'objet de cette délibération, cela pose un vrai problème pour l'établissement au sens large puisque c'est une procédure d'enquête qui est faite par la Chambre Régionale des Comptes, procédure normale et habituelle, où elle s'interroge sur le mode de fonctionnement de cette maison et publie un rapport. C'est un document qui est détourné de son usage initial et cela pose un problème pour le fonctionnement de cette maison et un problème très grave pour la Chambre Régionale des Comptes qui retrouve ses propres documents détournés de leur fonction initiale, ce qu'on appelle un faux et un usage de faux.

Suite à cette action, il a été décidé d'entreprendre trois démarches :

- Démarche personnelle d'Alain JACQUON qui porte plainte pour diffamation
- Démarche du conservatoire qui porte plainte, et qui se porte partie civile
- Signalement au procureur de la République et à la Cour Régionale des Comptes et à sa présidente, ce qui a été fait

Nous ne savons pas quelles suites donnera la Chambre Régionale des Comptes mais suite à un entretien téléphonique avec l'un de ses administrateurs, celle-ci pense engager une démarche judiciaire contre cette action.

Loïc GRABER l'a dit par écrit et le répète, que nous sommes sur des faits extrêmement graves qui ne sont absolument pas acceptables, ni ici, ni ailleurs.

Il est proposé dans le cadre de cette délibération d'étendre la protection fonctionnelle d'Alain JACQUON qui l'avait déjà demandé suite à ce qui s'est passé l'été dernier et de pouvoir valider le dépôt de plainte avec constitution de partie civile pour que cette affaire soit tirée au clair. Loïc GRABER souhaite que l'on marque de façon extrêmement ferme et extrêmement claire que ce mode de fonctionnement n'est pas acceptable dans cette maison. Il ne sait pas qui sera en responsabilité de l'établissement en terme de présidence à partir du mois d'avril, mais le parti qui a été le sien, et celui de l'ensemble des administrateurs a toujours été dans un parti d'écoute, de dialogue et cela devra le rester.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2020-10 : Décisions du président

Cette délibération concerne des locations, des actes de gestion, des conventions spécifiques de partenariat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

III- Questions diverses

Didier LEBASTARD nous informe qu'un travail est en cours sur le règlement des études du parcours préparatoire. Un groupe de travail a été créé afin de définir les objectifs et principes généraux de ce parcours. Il en est ressorti trois fonctions : une fonction diplômante, une fonction de préparation à l'insertion professionnelle et sensibilisation au métier, une fonction de préparation au concours des grandes écoles. Une prochaine réunion permettra de travailler sur les profils recherchés pour le recrutement des candidats, le calendrier de recrutement, nature des épreuves, composition des jurys. Une troisième réunion concernera le sujet de la gestion de la vie de l'étudiant pendant ces quatre années, et enfin, la sortie du parcours préparatoire. Mise en place également du suivi des anciens élèves.

Ce document sera validé à compter de la rentrée prochaine.

Loïc GRABER clôture cet ultime comité syndical de cette mandature. Il remercie ses collègues élus présents tout au long de ces six années. Il remercie également l'ensemble des équipes du conservatoire et la direction.